

	MODIFICATION DU MARCHE N°07/40 Intitulé du marché : <i>Marché de mobilier urbain</i>
---	---

Collectivité Ville de Chambéry
Direction : Appui au pilotage
Adresse : Hôtel de Ville
BP 11105
73011 CHAMBERY CEDEX

Titulaire du marché Raison sociale : JC Decaux
Adresse :

Montant initial du marché H.T. : 0€

Rappel des modifications successives du marché si la présente modification n'est pas la première et impact financier de la modification de marché.

N° de modification	Objet	Impact financier de la modification	Nouveau montant du marché
1	Cession à titre gratuit de 40 mobiliers d'affiche libre et associatif à la Ville de Chambéry	Aucune	0€

(Toutes les modifications de marché doivent être inscrites dans ce tableau même lorsqu'elles ne modifient pas le montant du marché. Dans ce cas, faire figurer dans la case « nouveau montant » « pour mémoire »)

Article 1 Nature de la modification du marché

Indication de la nature des modifications introduites au marché initial :

- ☐ Modification prévue dans les documents contractuels initiaux (Mise en œuvre d'une clause de réexamen du contrat : variation de prix, option...)
- ☐ Travaux, fournitures ou services supplémentaires devenus nécessaires et ne figurant pas dans le marché initial
- ☐ Modification rendue nécessaire par des circonstances non prévisibles

- ☐ Remplacement du titulaire initial du marché (cession de marché suite à une opération de restructuration du titulaire initial)
- ☐ Modifications non substantielles
- ☒ Montant de la modification est inférieure aux seuils européens publiés au JORF et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés publics de fournitures et services ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux.

Intitulé du document modifié et article modifié	Nature des modifications introduites au marché initial
CCAP – Article 1.3	La durée du marché est fixée jusqu'au 01/07/24.

Montant de la modification de marché t H.T.: 0 €

Nouveau montant du marché H.T. : 0 €

Article 2 Recours

Les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

Article 3 Autres clauses du marché

Les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Signature des parties

A

le

A

le

Le titulaire
(signature)

Le représentant du pouvoir
adjudicateur

Date de réception du présent avenant par la Préfecture :
Partie complétée par la personne publique

Notification de la modification de marché Partie complétée par la personne publique

La notification consiste en la remise d'une photocopie de la présente modification de marché, daté et signé par les parties, au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller ci-dessous l'avis de réception postal daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

Reçu à titre de notification, une copie du présent avenant.

A le